

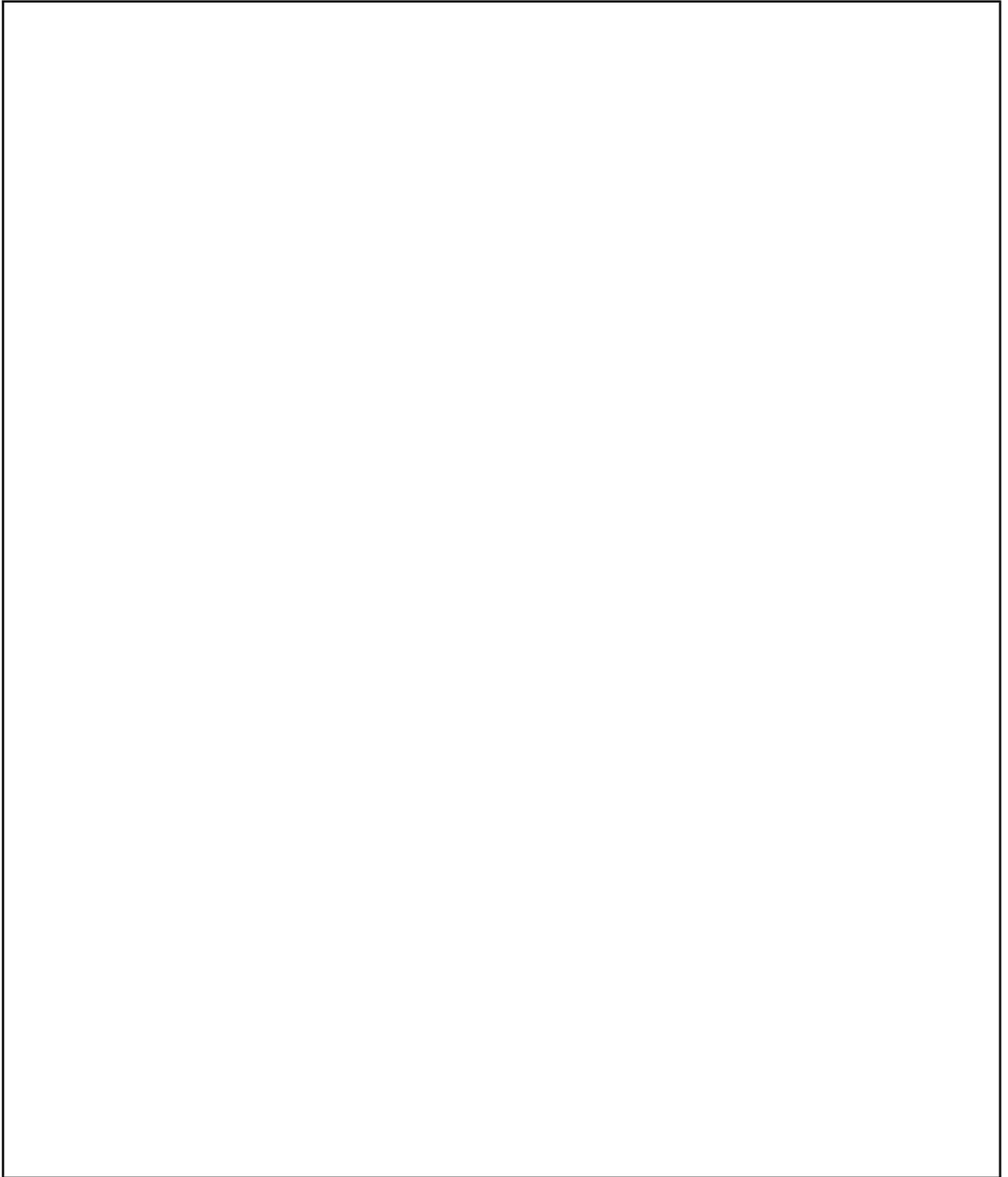
Rapports d'activité

Chaque année, Grand Paris Sud publie différents rapports sur l'action de l'Agglomération. Accessibles à tous, ces documents viennent nourrir la réflexion des élus pour adapter les politiques publiques.

Rapports annuels d'activité

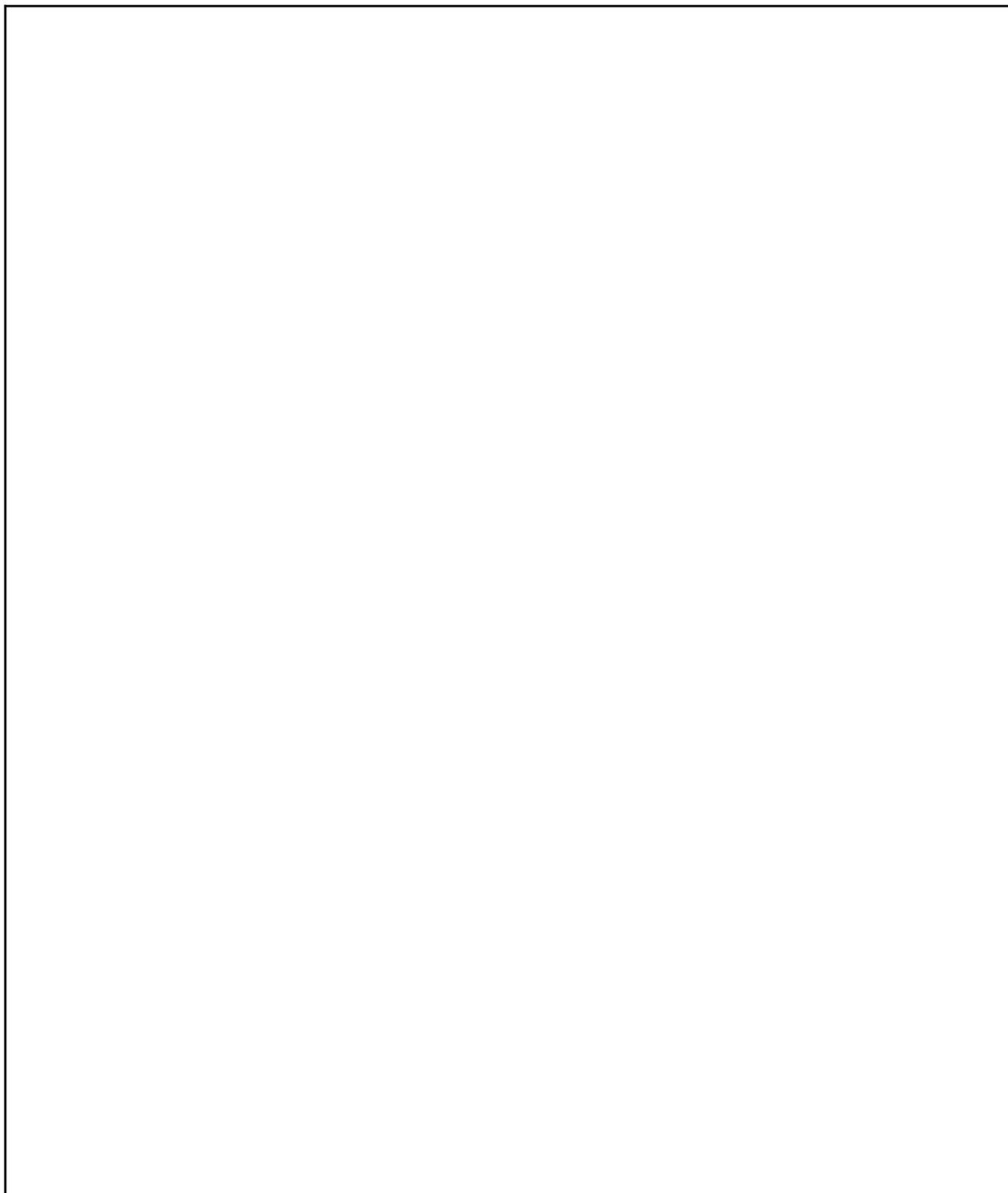
Le rapport annuel d'activité (art. L. 5211-39 du CGCT) est édité tous les ans. Retraçant l'activité de l'institution, il doit être adressé avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre, qui le présente à son conseil municipal.

Rapport d'activité 2023



Rapports développement durable : tous les engagements en faveur de notre environnement

Les rapports de développement durables sont des documents de référence établis conformément à la loi Grenelle 2. Ils permettent de connaître, de suivre et d'évaluer les politiques de Grand Paris Sud pour rendre le territoire plus durable. Les actions menées visent à répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi sociétaux et économiques.



2023

2022

2021

2020

2019

2018

2017

2016



